



Permis de conduire BE et la formation B96

Le permis BE est nécessaire pour la conduite des véhicules de catégorie B attelés d'une remorque ou semi-remorque lorsque :

- le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg
- et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg.

En cas de renouvellement du titre, les droits acquis des détenteurs d'un permis de la catégorie EB obtenu avant le 19 janvier 2013 sont maintenus par l'apposition de la mention additionnelle 79.06 (permettant de tracter une remorque d'un PTAC supérieur à 3500 kg).

La formation B96 vous permet de conduire un ensemble dont la somme des PTAC est compris entre 3500 kg et 4250 kg. Ce B96 ne comporte ni examen, ni contrôle: le suivi intégral de la formation suffit à son obtention.

NOUVEAU  > 19.01.13	B	 PTAC ≤ 3500 kg PTAC ≤ 750 kg
	B	 PTAC ≤ 3500 kg PTAC > 750 kg & PTAC + PTAC ≤ 3500 kg
	B code 96	 PTAC ≤ 3500 kg PTAC > 750 kg & PTAC + PTAC ≤ 4250 kg
	BE	 PTAC ≤ 3500 kg PTAC ≤ 3500 kg

www.atoutloc.fr